

JOËLLE GARDES TAMINE

Avec la collaboration de Aino Niklas Salminen

La grammaire

Tome 1
Phonologie
Morphologie, Lexicologie

5^e édition

ARMAND COLIN

On traitera successivement des sons, puis de ce que l'on regroupe sous le terme de **prosodie**, accents et intonation. À chaque fois, on donnera quelques indications sur la matière phonique avant d'essayer de mettre en évidence le rôle des éléments dans la langue.

On s'intéressera enfin à l'écriture. On présentera les grands types d'écriture recensés dans le monde et dans l'histoire pour faire apprécier la spécificité du système français, dont on donnera ensuite les principes. Ce faisant, on tentera de dégager les liens qui unissent le système phonologique et le système graphique.

Il sera également fait appel à l'histoire de la langue car elle permet souvent de mieux comprendre les phénomènes actuels.

■ Chapitre 1

Les sons

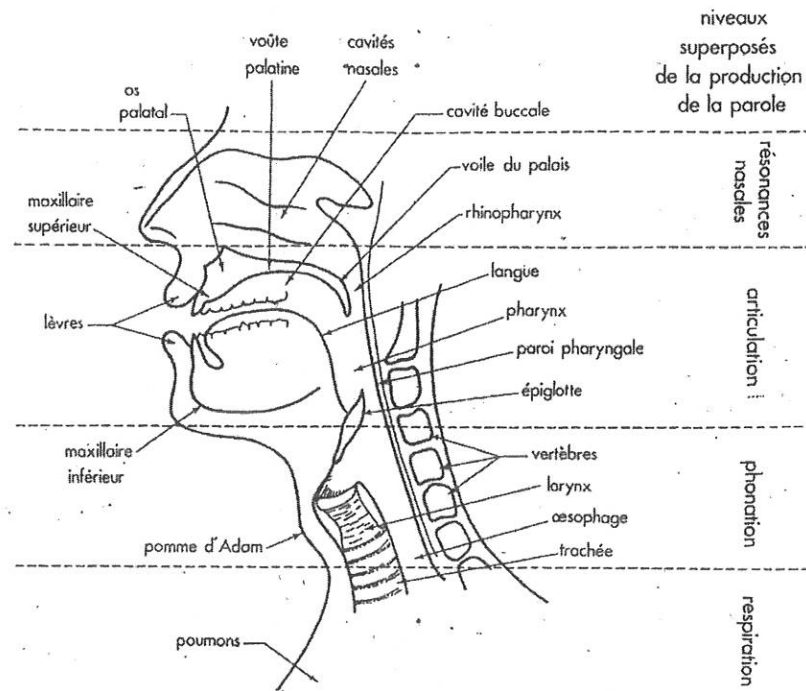
1. La phonétique

Les caractères généraux du français

Il convient d'abord de préciser que le français se caractérise par une **grande netteté articulatoire** due, entre autres, à une forte tension musculaire : les sons sont ainsi particulièrement précis. Notre langue en connaît trois types : les **voyelles**, les **consonnes** et les **glides** appelés aussi **semi-consonnes** ou **semi-voyelles**, ou encore **glissantes**.

Les voyelles, par exemple [a] ou [i], sont toutes sonores, c'est-à-dire que leur production est accompagnée de vibrations des cordes vocales. De plus, lors de leur production, l'air ne rencontre aucun obstacle sur son passage dans la bouche. Les consonnes, elles, se répartissent généralement en deux séries, l'une sonore, comme [b] ou [d], l'autre sourde, comme [p] ou [t], sans vibration des cordes vocales. L'air, cette fois, rencontre un obstacle en un ou plusieurs points de la bouche. Les glides sont phonétiquement très proches des voyelles, mais, à la différence des voyelles et comme les consonnes, ils ne peuvent pas à eux seuls former une syllabe. Enfin, il n'existe pas de **diphthongues**, c'est-à-dire comme en anglais ou en ancien français, de voyelles qui changent de timbre au cours de leur émission. Ce que certains appellent parfois à tort diphthongue en français est en réalité soit une seule voyelle à laquelle correspondent plusieurs lettres dans la transcription orthographique : *eau* [o] soit la succession d'un glide

Figure 1.



et d'une voyelle comme dans *soir*, où *oi* note la séquence [w] + [a] : [swar].

Ces sons se groupent dans le cadre de la **syllabe** qui est en fait l'unité de production (nous ne prononçons pas de sons isolés) et de perception (nous sommes capables de segmenter la chaîne parlée en syllabes, mais certainement pas en sons). Toute syllabe comprend une voyelle, accompagnée ou non de consonnes ou de glides. Ni les consonnes ni les glides ne peuvent suffire à constituer une syllabe.

Par ailleurs il convient de préciser que le français n'utilise pas de **tons**, comme il s'en rencontre dans les langues africaines et asiatiques, et qu'il connaît un accent non de mot, comme l'anglais ou l'italien,

mais de groupe : *un petit enfant*. Seule la dernière syllabe du groupe est accentuée et toutes les autres sont dites atones.

On donnera ici la liste des sons, et leur représentation dans l'alphabet phonétique international (API) :

voyelles :

i	nid, ni
y	nu, nue
u	loup, loue
e	dé, lavai
ɛ	dès, lavais
ø	peu, peux
œ	peur, heure
ə	le, de
o	pot, vaux
ɔ	or, fort
a	part, ma
ɑ	pâte, mâle
ɛ̃	faim, hein
œ̃	un, parfum
ɔ̃	long, plomb
ɑ̃	an, en

consonnes :

p	pas
b	bas
t	tas
d	dé
k	clef, képi
g	gala
f	faim
v	voile
s	sa, assis
z	oiseau, zèbre
ʃ	chat
ʒ	je, gel
m	ma
n	nez
l	les
r	ré

En réalité, le [r] indiqué ici correspond au r dit roulé. Il faudrait transcrire [ʀ]. On utilisera le symbole [r] pour des raisons de commodité.

glides :

- j pied [pje], pille [pij]
- ɥ nuit [nuɥ]
- w noix [nwa]

La syllabe

C'est une unité fondamentale, comme le montre en particulier l'apprentissage de la lecture, elle représente l'unité rythmique de base en production comme en perception. C'est en particulier dans son cadre que l'on définira l'accent. Le centre de toute syllabe est constitué par une voyelle. Le découpage syllabique, très important en particulier pour comprendre ultérieurement certaines analyses de phonologie, se fait selon les principes suivants :

- Dans la chaîne parlée, on a affaire à des groupes et non à des mots isolés et c'est à l'intérieur de ces groupes que se fait la segmentation :

amical adieu [amikaladjø] et non [amikal adjø].

- On compte autant de syllabes qu'il y a de voyelles :

amical adieu : 5 voyelles = 5 syllabes.

Une difficulté est soulevée par l'existence de [ə] dit *e muet, instable* ou *caduc*. En effet, il n'est pas toujours prononcé (cf. exercice n° 7), si bien que le nombre de syllabes graphiques ne correspond pas nécessairement au nombre de syllabes orales, comme dans *amical au revoir* qui compte six syllabes graphiques et seulement cinq syllabes orales, le *e muet*, du moins en français standard, n'étant pas prononcé dans *revoir*.

- Lorsque deux voyelles sont séparées par une consonne, cette consonne est dans la même syllabe que la voyelle qui la suit :

amical : [a - mi - kal]

même si elles appartiennent, à l'intérieur d'un groupe, à des mots différents :

amical adieu : [a - mi - ka - la - djø].

- Lorsque deux voyelles sont séparées par deux consonnes, la première consonne clôt la syllabe de la voyelle qui la précède et la seconde est dans la même syllabe que la voyelle qui la suit :

infesté : in - fes - té ; [ɛ̃ - fɛs - te]

sauf lorsque la deuxième de ces consonnes est [r] ou [l], auquel cas les deux consonnes appartiennent à la deuxième syllabe sauf si la première est elle-même [r] ou [l] :

patricide : pa - tri - ci - de ; [pa - tri - sid]

Versus (*versus* abrégé *vs* signifie opposé à)

parler : par - ler ; [par - le]

- On distingue deux types de syllabes : les **syllabes ouvertes (libres)** terminées par une voyelle, et les **syllabes fermées (entravées)** terminées par une ou plusieurs consonnes ou un glide :

syllabe ouverte : eau [o] ; pot [po]

syllabe fermée : art [ar] ; tarte [tart] ; nouille [nuj].

Le fait que la segmentation syllabique se fasse non pas dans le cadre du mot isolé, mais dans celui de la chaîne parlée entraîne une prédominance de la syllabation ouverte, ce qui est une caractéristique du phonétisme français. Ainsi dans la phrase :

Un vent sec et froid soufflait en rafales

on comptera dans la prononciation neuf syllabes ouvertes et seulement une syllabe fermée, le *e muet* final ne se prononçant pas :

2. Les sons

• Les voyelles

Tableau 1. Les voyelles.

		Avant		Arrière
		Lèvres rétractées	Lèvres arrondies (labiales)	
Orales	ouverture 1	i	y	u
	2	e	ø	o
	3	ɛ	œ	ɔ
	4	ə	a	ɑ
Nasales	ouverture 1			
	2			
	3	ẽ	œ̃	õ
	4			ã

Les voyelles du français se répartissent en deux grandes catégories, selon qu'elles sont **orales** (l'air s'échappe entièrement par la bouche) ou **nasales** (l'air s'échappe également par les fosses nasales). Le fait d'avoir des voyelles nasales est un phénomène assez rare dans les langues. En français, elles sont d'ailleurs moins nombreuses que les voyelles orales correspondantes. Le [i] par exemple n'a pas de correspondant nasal. Dans l'une et l'autre catégorie, on peut opposer les voyelles selon trois paramètres : le point d'articulation, selon qu'elles sont prononcées en avant de la bouche ou en arrière, l'arrondissement (la labialisation) ou la rétractation des lèvres, et l'ouverture plus ou moins grande de la bouche. Dans l'ensemble, les voyelles **antérieures** et **labiales** sont les plus nombreuses. On peut ainsi dresser le tableau 1 où elles sont représentées par leur symbole en API :

On compte donc 16 voyelles, dont seulement quatre nasales, toutes ouvertes, puisque situées dans les degrés 3 et 4 d'ouverture. Signalons

enfin que le [ə] a une réalisation proche de [ø], mais qu'il a pour caractéristique de ne jamais pouvoir être accentué.

• Les consonnes

À la différence des voyelles, les consonnes ne sont pas nécessairement sonores. On les distinguera donc selon les principes suivants : sonorité ou absence de sonorité, point d'articulation, soit, en simplifiant beaucoup, articulation dans la région labiale, dans la région dentale ou dans la région palatale, et enfin mode d'articulation. On a en effet souligné qu'une des différences entre les voyelles et les consonnes tient à ce que, dans les premières, l'air s'échappe librement de la bouche et des fosses nasales. Il n'en va pas de même pour les consonnes, où dans tous les cas l'air est entravé. Mais il peut l'être de différentes façons. Il peut rencontrer un obstacle sur son passage et être momentanément bloqué derrière lui : on a alors affaire aux consonnes **occlusives** comme [p] ou [m]. Il peut ne pas être entièrement arrêté, mais seulement gêné, et c'est ce qui se passe dans les consonnes **constrictives** ou **fricatives** où l'air continue à s'échapper, mais avec un bruit de friction. Il peut être bloqué en un point, mais pouvoir s'échapper en d'autres endroits, c'est ce qui se passe pour [l] où l'air s'échappe des deux côtés de la langue appuyée contre les alvéoles dentaires. Il peut enfin, comme pour [r], connaître une série de blocages successifs très rapides. Ajoutons que les consonnes, comme les voyelles, connaissent, du moins pour certaines d'entre elles, la nasalité. Tout ceci se trouve résumé dans le *tableau 2* (dans chaque colonne, la consonne de droite est sonore).

On note qu'en français, ce qui n'est pas le cas dans toutes les langues, les nasales, latérales et vibrantes sont nécessairement sonores. Le français connaît plusieurs r : un [r] roulé, au niveau des dents, un [R] grasseyé au niveau du palais, et un [ʀ] qui correspond à la prononciation du français standard, uvulaire, plus en arrière et que l'on n'a pas fait figurer sur le tableau.

Tableau 2. Les consonnes.

		Point d'articulation			
		lèvres	dents	palais	
Mode d'articulation	occlusives	non nasales	p b	t d	k g
		nasales	m	n	
	constrictives	médianes	f v	s z	ʃ ʒ
		latérales		l	
		vibrantes		r	R

• Les glides

Sous ce nom sont regroupés trois sons (qu'on appelle souvent semi-voyelles ou semi-consonnes, ou glissantes) qui se rapprochent des voyelles, dont ils ont le point d'articulation, mais qui joignent à cette caractéristique un bruit de frottement, puisque le passage de l'air entre la langue et le palais est plus étroit pour elles que pour les voyelles correspondantes. Ils se distinguent de surcroît des voyelles en ce qu'ils ne peuvent pas constituer le centre d'une syllabe et sont donc toujours accompagnés d'une voyelle. Ce sont [j] proche de [i], comme dans *abeille* [abɛj], [ɥ] proche de [y], comme dans *huit* [ɥit] et [w] proche de [u] comme dans *loi* [lwa]. Tous les glides sont sonores.

3. Éléments d'histoire de la langue

Généralités

La linguistique étudie les langues soit en synchronie, soit en diachronie. Dans le premier cas, elle s'intéresse au système, à un état de la langue à un moment donné, considéré comme stable. Quant à la

linguistique diachronique, elle constate les évolutions entre les différents états et les décrit. Elle montre donc comment se succèdent des synchronies.

Toute langue se modifie en effet au cours du temps, comme en témoignent ces phrases proposées par le grand grammairien et historien de la langue Ferdinand Brunot, à partir d'une phrase extraite du premier texte que nous possédions en français, les serments de Strasbourg (842) :

si saluarai eo. cist meon fradre karlo, et in aiudha et in cadhuna cosa. sicum omper dreit son fradra saluar dift

français du XII^e siècle :

si salverai jo cest mien fredre Charlon, et en aiude, et en chascune chose, sicome on par dreit, en ço que il me altresi façet.

français du XV^e siècle :

si sauverai je cest mien frere Charle, et par mon aide et en chascune chose, si comme on doit par droit son frere sauver, en ce qu'il me face autresi.

français moderne :

je soutiendrai mon frère Charles de mon aide et en toute chose, comme on doit justement soutenir son frère, à condition qu'il en fasse autant.

Toute langue a une origine. Le français fait partie des langues indo-européennes, comme des langues aussi différentes que l'anglais ou le russe. Il n'existe pas de trace écrite de l'indo-européen, que les linguistes ont reconstitué à partir de la comparaison entre les langues qui en dérivent. Au sein des langues indo-européennes, on distingue différents rameaux, comme les langues germaniques et les langues romanes. Le français est essentiellement une langue romane, issue du latin, au même titre que l'italien, l'espagnol, le portugais... Elle

possède aussi un « substrat » gaulois (langue celtique indo-européenne), ce qui veut dire que le gaulois, qui a été éliminé par le latin, a laissé tout de même quelques traces en français, ainsi qu'un « superstrat », le francique, une langue germanique, qui n'a pas été éliminée mais ne s'est pas imposée :

Mots d'origine gauloise : « barde », « alouette », « charrue », « ruche »

Mots d'origine germanique : « hair », « gant », « heaume »

L'histoire d'une langue, c'est ainsi celle de ses origines et celle de son évolution. On distingue deux types d'histoire, l'histoire externe et l'histoire interne. La première concerne les événements susceptibles d'influencer la seconde. On peut ainsi citer les invasions germaniques, qui ont modifié le statut du latin et du gaulois au sein du français ou la révolution française qui, pratiquant une politique d'éducation et d'éradication des dialectes, ralentit l'évolution de la langue. L'histoire interne concerne les modifications de la langue, par exemple pour l'ordre des mots, devenu fixe : sujet verbe complément, alors qu'il était relativement libre en ancien français. Pour le français, on peut ainsi établir une périodisation, c'est-à-dire un découpage en grandes périodes : français médiéval (IX-XIII^e siècles), moyen français (XIV-XVI^e siècles), français classique (XVII-XVIII^e siècles), français moderne et contemporain (XIX-XXI^e siècles).

L'évolution phonétique : quelques exemples

Le système phonétique de l'ancien français est très riche et complexe. Il comporte des sons inconnus du latin et présente beaucoup plus de sons que le français actuel. On en compte plus d'une cinquantaine, alors qu'aujourd'hui, on n'en dénombre plus que trente-sept. Il comprend en particulier des diphtongues (voyelle qui change de prononciation au cours de son émission, comme « goat » en anglais) : [ieu], [ue], [ai]... et même des triptongues (voyelle qui

change deux fois) : [ieu], [uou], [eau]. On comptait ainsi 33 sons vocaliques, contre 16 actuellement. Autre phénomène important : entre le X^e et le XIV^e siècle, les voyelles et les diphtongues se nasalisent au contact d'une consonne nasale : [bɔn] → [bõn] (par la suite, la consonne nasale ne sera plus prononcée devant consonne ou en fin de mot). La nasalisation des voyelles est un phénomène rare. Au cours du XII^e siècle, les diphtongues et les triptongues se simplifient si bien qu'à la fin du Moyen Âge, le système vocalique commence à beaucoup changer. Le caractère accentué ou non de la voyelle joue un rôle important dans cette évolution, les voyelles accentuées se conservant mieux que les autres.

Les consonnes finales sont prononcées, si bien que la prononciation est très proche de la graphie. Les consonnes finales tombent dans la langue populaire et se conservent dans la langue savante sous forme de liaison. On compte également des affriquées, c'est-à-dire des consonnes résultant de la combinaison d'une occlusive et d'une constrictive au même point d'articulation (voir l'anglais *chip* ou l'italien *ciao*). Elles se simplifient au XII-XIII^e siècle.

Un parcours rapide des périodes suivantes fait apparaître qu'au cours du moyen français, les successions de voyelles se réduisent, [veu] passant ainsi à [vu], aux siècles classiques, le *r* cesse d'être roulé. Des changements importants se produisent pour la graphie « oi » et « ai ». Au XVII^e siècle, on trouve encore la prononciation [we] pour la graphie « oi » mais au XVIII^e siècle, la réduction à [e] pour l'imparfait et le conditionnel est déjà faite. Ces terminaisons seront bientôt notées « ai ». Ce n'est que progressivement que dans les autres mots, on passe à la prononciation [wa], comme dans « roi » ou « foi ».

Le système phonétique que nous connaissons a donc considérablement évolué depuis l'ancien français. Deux tendances se sont manifestées : la dynamique de la chute des consonnes finales marque le privilège d'une syllabation ouverte, la dynamique rythmique favorise l'enchaînement généralisé des mots.

rencontre que [ɔ] et ce qui se produit en syllabe finale. Dans ce deuxième cas, il convient d'opposer les syllabes fermées et les syllabes ouvertes :

- syllabe intérieure : [ɔ] : oreille [ɔrɛj]
- syllabe finale fermée : [o] ou [ɔ] : saule [sol] vs sol [sɔl]
- syllabe finale ouverte : toujours [o] : gâteau [gato]

(il faut noter qu'une syllabe unique a statut de syllabe finale). On peut ainsi dresser le tableau suivant :

	syllabe intérieure	syllabe finale	
		CV	CVC
[o]	-	+	+
[ɔ]	+	-	+

Il n'y a qu'une position de choix, la syllabe finale fermée, mais cela suffit pour que l'on puisse poser, à la différence de ce qui se passe en français méridional, deux phonèmes distincts dont l'opposition se trouve neutralisée dans les deux autres positions.

Les phonèmes ainsi isolés par l'étude de la distribution s'opposent par des caractéristiques dites **traits pertinents** ou **distinctifs**, puisque ce sont ces traits qui permettent précisément de les distinguer. Chaque phonème peut ainsi être défini par un faisceau de traits, résultat de sa confrontation avec des phonèmes voisins. Ces traits n'en constituent pas une description substantielle, mais une approche différentielle qui permet seulement de le situer dans un ensemble. Bien que ces traits ne soient pas substantiels, ils sont néanmoins souvent, pour des raisons de commodité, empruntés aux descriptions phonétiques.

En général, les traits sont donc empruntés à la phonétique acoustique ou le plus souvent articulatoire. Ainsi on dira que /p/, /b/ et /m/ s'opposent respectivement à /t/, /d/ et /n/ en ce qu'ils possèdent le trait labial. Ce trait suffit, puisque toutes les consonnes comparées ont par ailleurs des caractéristiques identiques, mais, si l'on veut

opposer /p/ à /b/, il faudra cette fois prendre en considération le trait de sonorité. La description en traits est donc relative à un ensemble d'éléments : si le nombre d'éléments change, les traits changeront aussi. La liste de traits pertinents retenue doit être minimale.

Les principaux problèmes de la phonologie du français

• Les voyelles

Plusieurs points méritent d'être évoqués à propos des voyelles. En premier lieu, l'opposition des **voyelles longues** et des **voyelles brèves**. La répartition entre ces deux types est automatique et commandée par l'accent : devant certaines consonnes, comme [r], [z] ou [ʒ] les voyelles accentuées (sur l'accent cf. p. 38) sont automatiquement allongées, ce que note [ː] :

couleur [kulœ:r] ; onze [ɔ̃ːz] ; rouge [ruːʒ]

Un allongement peut parfois également se produire pour des soucis d'expressivité. On peut en effet, pour des raisons d'insistance, allonger une syllabe accentuée, même devant une consonne avec laquelle ce phénomène ne se produit d'ordinaire pas :

Qu'il est bête ! [kilɛbɛːt]

Ces allongements représentent dans le second cas des variantes libres et dans le premier des variantes combinatoires de voyelles brèves correspondantes. Ils n'ont aucune valeur distinctive : les voyelles longues en français ne seront pas retenues comme phonèmes.

En second lieu, s'il existe sur le plan phonétique deux a, un [a] **d'avant** et un [ɑ] **d'arrière**, il faut remarquer que cette distinction, qui est pertinente en français standard et permet d'opposer des paires minimales comme *patte* et *pâte* [pat] et [pat], est de moins en moins utilisée (elle a complètement disparu dans certains français régionaux

comme le français méridional) si bien que l'on considère le plus souvent qu'il n'y a qu'un [a] dans le système vocalique du français. Mais les principaux problèmes se localisent essentiellement dans les **voyelles moyennes** et les **voyelles nasales**.

Font ainsi difficulté les couples [e] et [ɛ], [o] et [ɔ], [ø] et [œ] qui ne diffèrent que par un trait pertinent, un degré d'aperture. Le cas de [ø] et [œ] est un peu particulier, puisque cette opposition est complètement résiduelle même en français standard où elle ne concerne qu'un tout petit nombre de paires minimales ; *jeune* et *jeûne*, *veule* et *veulent*, qui constituent au demeurant de mauvais couples puisqu'ils s'opposent par leur classe morphosyntaxique. On conviendra donc de ne poser qu'un seul phonème, par exemple /ø/ qui se réalise comme [ø] en syllabe ouverte et [œ] en syllabe fermée :



Il faut noter que le choix de /ø/ est arbitraire et que l'on aurait tout aussi bien pu choisir /œ/, le tout étant de ne retenir qu'une unité.

Pour les deux autres couples, il convient de distinguer différents systèmes phonologiques. Le français méridional par exemple est sur ce point très différent du français standard. On n'entrera pas dans le détail de l'analyse (cf. exercice n° 3) et on se contentera de signaler que les oppositions sont pertinentes en français standard alors qu'elles ne le sont pas en français méridional. On pourrait à partir de ce point s'interroger sur la constitution de **la norme**, qui bien souvent ne représente qu'une solution parmi d'autres, choisie pour des raisons externes au système linguistique, sociales, psychologiques, esthétiques, etc.

Le dernier point à évoquer est celui des voyelles nasales. Il est clair qu'elles entrent en opposition, au moins pour trois d'entre elles, avec les voyelles orales correspondantes :

rat	rang	[ra]	[rã]
-----	------	------	------

dais	daim	[dɛ]	[dẽ]
hotte	honte	[ɔt]	[õt]

Il faut donc poser des phonèmes différents et ce, quel que soit le système régional considéré. En revanche, [œ] et [œ̃] n'entrent jamais en opposition et [œ̃] en français standard tend à être confondu avec [ẽ], *brun* et *brin* étant alors prononcés de la même façon. Sur ce point le français standard présente donc un phonème de moins que le français méridional, qui conserve l'opposition de [brœ] et [brẽ]. Ce ne sont pas les seuls problèmes que présentent les voyelles nasales, car il est clair que, dans un grand nombre de mots, elles sont à mettre en corrélation avec les voyelles orales correspondantes, lorsque l'on a affaire à des mots de la même famille :

jardin / jardinier
mention / mentionner
plan / planifier

On ne traitera pas dans ce chapitre de cette relation et on y reviendra lors de l'examen de la morphologie dérivationnelle. On se bornera à souligner dès maintenant un point qui retiendra plusieurs fois l'attention dans les chapitres suivants, à savoir qu'il est rare que l'examen des faits de langue puisse se faire niveau par niveau sans qu'il y ait entre eux d'interférences. En général, ce sont les niveaux les plus complexes qui permettent d'expliquer les niveaux qu'ils intègrent : ainsi la phonologie trouve bon nombre d'explications dans la morphologie, qui elle-même s'explique par la syntaxe et la sémantique.

Il faut enfin poser le problème du **e muet**, sur lequel on reviendra dans les exercices (n° 7 et n° 8). [ə] n'entre en opposition avec aucune autre voyelle, sinon parfois avec une absence de voyelle comme dans :

dort / dehors [dɔr] / [dɔər]

exemple au demeurant peu probant puisqu'on y compare deux mots qui n'ont pas le même nombre de syllabes. Par ailleurs, sa

prononciation ou son absence de prononciation, qui varie avec les systèmes régionaux, est automatique et liée à l'entourage consonantique si bien qu'il n'y a pas lieu d'en faire un phonème.

On peut donc, pour s'en tenir aux deux systèmes, standard et méridional, poser les phonèmes suivants :

- français standard :
 - voyelles orales : /i, y, u, e, ε, ø, o, ɔ, a, a/
 - voyelles nasales : /ẽ, õ, ã/
- français méridional :
 - voyelles orales : /i, y, u, e, ø, o, a/
 - voyelles nasales : /ẽ, õ, ð, ã/.

• Les consonnes

Le système consonantique présente moins de difficultés, la plupart des sons étant ici également des phonèmes. On ne comptera pas comme phonème le [n] de *agneau*, qui peut s'interpréter comme la succession de [n] et de [j] et on retiendra donc, aussi bien dans le système standard que dans le système méridional, /p, b, m, t, d, n, k, g, f, v, s, z, ʃ, ʒ, l, r/. Signalons que certains d'entre eux peuvent connaître des variantes combinatoires.

Ainsi /k/ et /g/ ont un point d'articulation plus ou moins avancé dans le palais selon qu'ils sont suivis d'une voyelle d'avant comme /i/ ou d'arrière comme /u/. Ainsi encore les phonèmes toujours sonores comme /l/ ou les consonnes nasales peuvent être assourdis au contact d'une autre consonne sourde comme dans *peuple* ou *tourisme* (dans ce mot, on peut à l'inverse avoir conservation de la prononciation de la nasale et sonorisation du /s/). On parle en pareil cas d'**assimilation**, mais ceci ne change rien sur le plan phonologique.

• Les glides (glissantes)

Puisqu'ils sont très proches des voyelles correspondantes, il convient de voir s'ils s'en distinguent sur le plan phonologique. On examinera le cas de [j], appelé jod et de [ɥ], réservant à l'exercice n° 2 l'étude de [w].

1. Le jod

Après voyelle, on peut rencontrer les deux sons et on aura des paires minimales comme *abeille* [abɛj] et *abbaye* [abɛi], même si elles sont rares.

Par contre, devant voyelle, l'apparition de [j] ou de [i] paraît conditionnée par le contexte, puisque [j] se rencontre s'il est précédé d'une consonne et [i] s'il est précédé de deux consonnes : *riant* [rjã] vs *brillant* [brijã]. Dans ce dernier cas, un [j] de transition obligatoire, qui ne joue donc pas de rôle phonologique, s'insère entre les deux voyelles et il est inutile de le noter dans la transcription. On peut ainsi dresser le tableau suivant où les pointillés indiquent la place qu'occupent [i] ou [j] selon les cas :

C--V	CC--V	V--
[i] -	+	+
[j] -	-	+

Le tableau fait apparaître un choix possible après voyelle, et impossible ailleurs. Il faut donc poser deux phonèmes dont l'opposition est neutralisée devant voyelle. En français méridional, l'opposition existe également après voyelle et on doit poser également deux phonèmes, mais il faut signaler que, dans les autres positions, c'est généralement [i] qui apparaît : *lion* [liõ].

2. Le glide [ɥ]

Le glide et la voyelle correspondante ne s'opposent jamais après voyelle comme dans le cas précédent. Le seul cas où ils pourraient s'opposer est devant voyelle, mais en pareil cas, leur répartition est commandée par le nombre de consonnes qui précèdent et par le

timbre des voyelles qui suivent. Si la voyelle qui suit est [i], on a toujours le glide, quel que soit le nombre de consonnes qui précèdent : *fruit* [fruʔi] ou *nuit* [nuʔi]. Par contre, si la voyelle est différente (V (≠ i) dans le tableau), c'est le glide qui est utilisé quand une seule consonne précède et la voyelle si deux consonnes précèdent :

nuée [nuɛ] ; nuage [nuʒaʒ]

vs

truelle [tryɛl] ; truand [tryã].

On a ainsi un schéma de distribution complémentaire :

	--i	CC--V(≠ i)	V-- (≠ i)
[y]	-	+	-
[ʉ]	+	-	+

Ceci conduit à ne poser qu'un phonème. Ajoutons qu'en français méridional, le glide n'apparaît que devant [i] et que, partout ailleurs, c'est la voyelle qui est utilisée : *ruelle* [ryɛl] comme *truelle* [tryɛl].

■ Chapitre 2

La prosodie

ON REGROUPE sous ce terme des phénomènes comme l'**accent**, les **tons**, le **rythme**, la **quantité** et l'**intonation**. Ils font intervenir l'intensité, la quantité, la durée et la hauteur du son. On les appelle parfois **phénomènes suprasegmentaux** puisqu'ils échappent à l'analyse en phonèmes : la phrase serait ainsi formée de deux lignes parallèles, celle des phonèmes et celle de la ligne mélodique qui s'ajouterait en quelque sorte à la première. On a longtemps cru que le rôle de ces phénomènes était très limité, qu'ils avaient une valeur essentiellement expressive, et que par ailleurs ils ne constituaient pas des unités discrètes, alors que la première ligne est analysable en phonèmes. Des études récentes ont montré au contraire leur importance, par exemple dans l'acquisition du langage et dans la communication. Il est apparu que la ligne mélodique est elle aussi segmentable et que les faits prosodiques constituent de véritables unités linguistiques. Il convient en effet de distinguer le niveau de la **prosodie spontanée**, qui accompagne les manifestations de joie, de colère, etc., et celui de la **prosodie linguistique**, où les oppositions des unités sont du même type de celles des phonèmes et présentent des fonctions importantes. Un nouveau type de phonologie s'est donc développé sous le nom de « **phonologie métrique** » : il prend en compte en particulier le rythme, le regroupement des syllabes en mesures et insiste sur la notion de hiérarchie des unités. Selon cette phonologie, la structure phonologique d'un énoncé ne se réduit pas à l'enchaînement de phonèmes, mais obéit à une organisation hiérarchisée. Dans cette perspective, l'accent est fondamental. C'est sur lui que l'on insistera, étant

■ Chapitre 3

L'écriture

1. Oral et écrit

L'alphabet, dont les éléments sont en nombre réduit et s'articulent sur des phonèmes, est une invention relativement récente qui a été précédée par bien des tâtonnements et par des écritures utilisant d'autres procédés indépendants de l'oral. On peut donc se demander quelle est exactement la fonction de l'écriture.

Deux thèses s'affrontent sur la question de savoir si elle n'est qu'un moyen de transcrire l'oral ou si elle en est, en totalité ou en tout cas en partie, autonome. Un grand nombre de linguistes, formés par la phonologie, considèrent comme Ferdinand de Saussure que l'écriture est une transcription des sons, si bien que la meilleure sera celle qui y réussit le plus fidèlement. Ils pensent, de ce fait, qu'il existe une évolution de l'écriture vers l'alphabet qui analyse phonétiquement la langue. Pourtant, la diversité des systèmes graphiques, leur lien avec toute une série de pratiques de l'homme, picturales (tatouages, peintures rupestres, etc.) ou gestuelles (la danse, mais évidemment aussi la parole orale qui est le résultat de gestes de l'appareil phonatoire) permettent de penser que l'écriture, liée au souci de la trace, comme tout ce qui est pictural, est dans son principe différente de l'oral, par essence fugace parce qu'inscrit, comme les autres gestes, dans le temps, mais qu'elle a été amenée à transcrire les sons, pour garder la mémoire

du geste que constitue la parole. Selon la formule de Louis-Jean Calvet, dans son *Histoire de l'écriture*, « l'écriture est de la picturalité asservie à une gestualité (la langue) ».

L'oral et l'écrit s'opposent sur plusieurs points, et d'abord sur le mode d'énonciation : le premier suppose une communication immédiate entre le locuteur et son interlocuteur, alors que la seconde introduit simplement la possibilité d'une communication différée avec un éventuel lecteur postérieur. Une des conséquences de cette opposition est le fait que le geste articulatoire de la parole s'accompagne d'autres gestes, comme ceux des mains, du visage, que le texte écrit ne peut reproduire, et qui devront être évoqués sous forme de commentaire. Là où simultanément dans l'oral un propos et une expression des traits pourront éclairer l'interlocuteur, l'écrit devra dissocier les paroles et leur commentaire :

Le juge a passé ses mains sur son front et a répété sa question d'une voix un peu altérée : « Pourquoi ? Il faut que vous me le disiez. Pourquoi ? » (Camus, *L'Étranger*)

Ce sont surtout les différences de nature qui sont importantes. Le temps de la production orale et écrite diffère. L'oral suppose une succession dans le temps et une certaine simplification. Son temps est celui du présent de l'énonciation : les sons, les morphèmes puis les mots se succèdent au fur et à mesure que le temps avance. Aussi n'y a-t-il pas possibilité de revenir en arrière. Le locuteur peut corriger ses propos, peut hésiter, s'interrompre :

non c'est parce que tu es déçu par ce qu'on t'offre en face mais euh je crois qu'il faut il faut faire cet effort je veux dire moi je te dis j'ai assisté à plein de réunions bon j'ai été très déçue effectivement mais je crois (cité par Claire Blanche-Benveniste, *Approches de la langue parlée en français*, p. 129).

Il peut répondre aux questions de son interlocuteur, mais ce qui a été dit est définitivement passé.

En revanche, dans l'écrit, qui, comme tout geste, se déploie évidemment d'abord dans le temps, la trace, le résultat du geste, est inscrite dans l'espace. Le texte, avant d'être lu linéairement de manière analytique, est d'abord saisi globalement, tel qu'il déploie sur la page ses paragraphes, tel qu'il organise l'idée par la ponctuation, tel qu'il donne à chaque mot un visage particulier. On connaît l'utilisation de la typographie que les poètes ont pu faire, on pense en particulier aux calligrammes : elle n'est qu'un cas parmi d'autres du jeu que l'écrit entretient avec l'espace. L'écrit a des propriétés spatiales. Lui seul est linéaire au sens strict. L'écrit suppose des lignes, des vers dans le cas de la poésie versifiée, avec une rupture à la fin de chaque ligne ou de chaque vers et une direction unique, de la gauche vers la droite en français, de la droite vers la gauche, dans d'autres langues, comme l'arabe. Ce n'est que dans certaines écritures anciennes dites « boustrophédon » que la ligne est continue avec, par conséquent, changement de direction d'une ligne à l'autre. D'une manière générale, l'écriture, du fait de cette discontinuité, suppose une structure à deux dimensions, l'une horizontale, l'autre verticale, particulièrement utilisée en poésie. La rime, par exemple, suppose clairement la verticalité. Le principe, souvent mis en avant, de lecture « tabulaire » pour la poésie, c'est-à-dire de lecture faite dans les deux directions, s'appuie sur ces propriétés spatiales de l'écrit.

Si l'écriture est bien fondamentalement différente de la langue orale, on ne s'étonnera pas que plus d'un système graphique ne note pas, ou pas seulement, les sons.

2. Les différentes écritures

Les premières écritures sur lesquelles nous ayons des témoignages (ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il n'en ait existé aucune antérieurement) remontent aux alentours de l'an 3000 av. J.-C., en Mésopotamie et en Égypte. Les plus anciens documents sont

dérivation, il y aura une autre description selon l'aspect sémantique, et il pourra même y avoir des descriptions qui s'attacheront à montrer les relations du lexique et de la syntaxe. Les deux premières s'attachent au **niveau paradigmatique**, qui envisage les classes de termes identiques ou semblables, la troisième au **niveau syntagmatique**, qui envisage les relations que les mots entretiennent en contexte. Ainsi, paradigmatiquement, on peut relier le mot aux mots de la même famille morphologique : *grand, grandeur, grandir*, etc., ou aux mots avec lesquels il entretient des relations lexicales dans le système : *grand/petit* (relation d'antonymie). Syntagmatiquement, on peut étudier les contraintes sémantiques qui lient un terme à un autre, par exemple un verbe à ses compléments (*manger accepte aliment, fruit, pain, gâteau*, etc., mais refuse *pierre* ou *papier*) ou relier dans une même catégorie tous les mots qui se comportent syntaxiquement de la même façon. Les verbes de parole, par exemple, se construisent généralement avec une complétive : *dire, assurer, crier, proclamer* que...

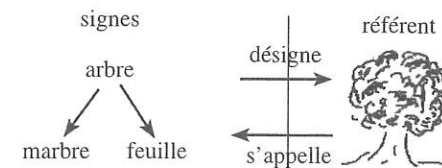
L'analyse morphologique ayant été conduite dans le chapitre précédent, on traitera successivement dans celui-ci de la description sémantique du lexique et des relations du lexique et de la syntaxe.

Chapitre 8

Le signe linguistique

ON DIRA tout d'abord que le lexique est fait d'un **ensemble de signes**. Ces signes sont pris dans une double série de **renvois**. En premier lieu, ils renvoient au monde extralinguistique. Ils sont en effet munis d'un **réfèrent**, qui est, soit un objet, être, notion (*cet arbre que je vois*), soit une classe d'objets, êtres ou notions (*arbre*). En second lieu, ils renvoient les uns aux autres et sont pris dans des réseaux associatifs formels ou sémantiques. On peut ainsi dresser le schéma de la *figure 1*.

Figure 1.



La relation entre le signe et son référent est une relation de désignation, celle du référent au signe d'appellation. Le signe *arbre* renvoie aux arbres du monde, représentés par le dessin et, par exemple, aux signes *marbre* (association phonique) ou *feuille* (association sémantique). La relation du signe au référent est placée sous le signe de l'**arbitraire**.

Il existe, en effet, si l'on considère l'ensemble des signes et non plus seulement les signes linguistiques, différents types de signes selon le rapport qu'ils entretiennent avec ce à quoi ils se substituent. La sémiologie est la discipline qui s'occupe de l'étude des systèmes de

signes. Il existe d'abord des signes qui sont liés à ce à quoi ils renvoient par une relation de ressemblance. On dira que ce sont des **signes iconiques**, par exemple le geste d'écarter très largement les bras pour figurer la grandeur ou des silhouettes d'enfants traversant un passage pour piétons dans les panneaux du code de la route. Il existe également des signes qui sont liés par un lien nécessaire à ce qu'ils évoquent et on parle d'**indices**. Ainsi lorsqu'on dit que la fumée est l'indice du feu, il est clair que le lien qui existe entre le feu et la fumée est un lien naturel de causalité qui s'impose. Enfin, il existe des signes qui n'entretiennent aucune relation naturelle avec ce à quoi ils renvoient et c'est le cas des signes linguistiques. Entre le mot *arbre* et les arbres du monde, il n'y a aucun lien décelable et la preuve en est que les différentes langues n'utilisent pas les mêmes mots. On dit que le signe linguistique est arbitraire. Non seulement en effet les mots sont différents, (français *livre* et anglais *book*) mais ils découpent la réalité de manière spécifique. C'est ainsi que le mot français *mouton* désigne aussi bien l'animal que la viande, tandis que l'anglais sépare *sheep* (premier sens) et *mutton* (deuxième sens). Dans certains secteurs de la langue, cette affirmation doit évidemment être nuancée, par exemple pour les **onomatopées**. Il s'agit là de signes qui mimet la réalité, c'est-à-dire essentiellement des bruits : *boum*, *crac*, etc., ou qui tentent de reproduire l'expression de sentiments. Ces signes sont en partie iconiques, mais en partie seulement, car ils diffèrent de langue à langue (français *cocorico* vs italien *chichirichi* [kikiriki]) et sont donc en partie conventionnels. Le reste du lexique est entièrement arbitraire.

Le signe linguistique est une unité complexe à double face. L'une est appelée **signifiant**, elle est formelle. Ce signifiant lui-même peut prendre différentes formes, phonique (la voix, l'accent des individus différent) ou graphique (les graphèmes ont différentes réalisations).

L'autre concerne le contenu, et c'est le **signifié**. Il convient de bien prendre garde à ne pas confondre le référent et le signifié. Le référent

est un fragment de réalité, le signifié est une représentation de cette réalité, qui en retient certaines propriétés et en élimine d'autres. Par exemple, le signifié du signe *arbre* ne tient pas compte de la diversité des arbres du monde, mais ne retient que ce qui est commun à tous, la notion de racines, de tronc, de branchage et de feuillage. Le signifié est une abstraction et il est tout à la fois plus pauvre (il simplifie la complexité du réel) et mieux organisé que la réalité (il met en évidence l'essentiel et donne un premier classement des éléments du monde). On appelle **dénotation** le noyau stable du signifié, qui est la part commune de l'expérience, cependant que la **connotation** est constituée des associations secondes, liées au locuteur, qu'il s'agisse de son insertion dans un groupe linguistique particulier (niveaux et registres de langue) ou de ses particularités individuelles, souvent affectives. Les connotations renvoient à l'expérience intime, elles sont particulièrement importantes en poésie.

Les signifiés varient donc d'un individu à l'autre, alors que la réalité est la même, et ils varient aussi bien en fonction des expériences individuelles qu'en fonction du nombre de signes utilisés par chacun. Il est évident que le signifié de *neige* différera selon que ce sera le seul signe utilisé ou qu'il en existera d'autres chez quelqu'un que son métier oblige à connaître différentes variétés. Le jeune enfant qui ne dispose que de *dire* et *parler* ne peut attribuer à chacun de ces verbes le même sens que l'adulte qui dispose également de *raconter*, *exposer*, *s'exprimer*, etc., et sait différencier les nuances. Le signifié comprend donc tout à la fois des traits que l'on peut mettre en relation avec le référent, et des traits qui expriment la position respective des signes les uns par rapport aux autres dans les systèmes individuels. C'est ce que l'on appelle la **valeur** du signe.

Cette valeur découle des rapports associatifs qui s'établissent de signifiant à signifiant :

rappports phoniques : [sifl]/[sufɫ]

rapports morphologiques : **lentement** / **fermement** ; **lent**, **lenteur**, **lentement**

ou de signifié à signifié :

ressemblance : ferme / solide

différence : ferme / mou

Les signes entrent ainsi dans des séries morphologiques :

fécondité, sagacité, perspicacité, activité, rapidité...

qui permettent de limiter l'arbitraire par ce que l'on appelle la **motivation**. Chacun des signes cités est arbitraire dans sa relation à son référent, mais, dans sa relation aux autres signes de la série, il est motivé, parce qu'il est formé comme eux.

Il existe une deuxième motivation, sémantique cette fois, lorsque le signe s'explique par exemple par des relations métaphoriques. Ainsi, *œil-de-bœuf* est plus motivé que *fenêtre*, ou *pied d'alouette* que *delphinium*.

Les associations formelles ont déjà été étudiées dans les chapitres précédents et en particulier dans les paragraphes qui concernent la morphologie dérivationnelle. Nous allons maintenant étudier les associations sémantiques.

■ Chapitre 9

L'organisation sémantique du lexique

CHERCHER à déceler une organisation sémantique dans le lexique, c'est se poser deux types de questions :

- 1) Existe-t-il dans l'ensemble du lexique des parties, des sous-ensembles organisés, dont les éléments offrent des relations de sens descriptibles ? Il est clair en effet que la recherche d'une organisation globale du lexique serait vouée à l'échec et qu'on peut seulement espérer mettre en évidence les régularités de micro-systèmes ;
- 2) Existe-t-il des principes généraux commandant à l'intérieur de ces sous-ensembles les relations entre les termes, comme la ressemblance ou l'opposition ? Ces relations, qui ne sont pas spécifiques à tel ou tel micro-système, mais se retrouvent dans tous, peuvent être appelées relations lexicales.

L'organisation sémantique du lexique peut alors prendre deux formes :

- l'étude des micro-systèmes lexicaux ou champs sémantiques ;
- l'étude des relations lexicales.

1. Les champs sémantiques

Définitions

On les définit comme un sous-ensemble du lexique, un micro-système lexical qui fait correspondre à une notion, les sentiments, la couleur, le mobilier, etc., un groupe de termes. On définit donc les champs sémantiques comme l'**association d'un champ notionnel et d'un champ lexical**. Par exemple, le champ sémantique des sentiments fera correspondre au champ notionnel « sentiments » le champ lexical comprenant les mots *haine, amour, jalousie, passion, envie*, etc. Le terme *etc.* est d'ailleurs critiquable, car un champ sémantique est un ensemble clos et le champ lexical une liste fermée.

On emploie parfois *champ sémantique* en un autre sens pour désigner l'ensemble des valeurs sémantiques que peut prendre un terme, mais ce sens un peu ancien ne sera pas retenu ici.

On opposera le champ sémantique aux **séries étymologiques** ou morphologiques, dites familles de mots, comme *vie, vivant, viveur, vivace*, etc., dont les termes sont unis non par un concept, mais par une liaison formelle. On l'opposera également aux **champs associatifs** regroupant tous les mots gravitant autour d'une notion donnée, comme *sang, mort, mourir, blessé, bombe, se battre, victoire, perdre, combat*, etc., qui peuvent être réunis autour du thème de la guerre. Ces champs associatifs réunissent des termes appartenant à des parties du discours différentes, adjectifs, verbes, substantifs, alors que les champs sémantiques ne comprennent que des mots appartenant à la même partie : c'est ainsi que dans le champ sémantique des sentiments n'ont été cités que des substantifs.

Les textes offrent des champs sémantiques particuliers, qui ne reproduisent que rarement le champ du système lexical général, mais en proposent un sous-ensemble où la valeur des termes est particulièrement importante. On pourra alors parler par exemple du

vocabulaire des sentiments chez tel ou tel écrivain (*cf. La Stylistique*, p. 175).

La constitution des champs sémantiques

Si la définition théorique des champs sémantiques apparaît simple, il n'en va pas de même de la délimitation concrète des champs particuliers. La première difficulté tient aux limites de la notion elle-même. Si l'on peut s'entendre intuitivement sur ce qu'est un animal domestique, il est beaucoup moins aisé de définir avec précision ce que l'on entend par là. Opposera-t-on domestique à sauvage, comme le font certains dictionnaires, ou identifiera-t-on domestique et apprivoisé, comme le font d'autres ? Selon la première analyse, on retiendra par exemple *bœuf*, mais pas selon la seconde, plus restreinte. La délimitation de la notion est ainsi soumise à la décision de l'analyste, décision qui est souvent relative aux buts de l'analyse et dont il importe de fixer les principes. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, c'est en partie le point de vue adopté qui permet de constituer l'objet d'étude.

La deuxième difficulté tient à la constitution du champ lexical. Puisqu'un champ sémantique n'est ni un champ étymologique, ni une famille de mots, il ne se constitue pas à partir de critères formels. Ainsi lorsqu'on considère l'exemple du champ sémantique des animaux domestiques, à supposer que l'on ait clairement défini le champ notionnel, on constate que s'appuyer sur des séries dérivationnelles à partir du nom désignant l'espèce ne permettrait pas de recueillir l'ensemble des termes.

Par exemple, on aurait pour la femelle et le petit les séries suivantes :

Chat	âne
Chatte	ânesse
Chaton	ânon

mais aucune série ne serait constituée à partir de *coq* ou de *bélier*.

La collecte des termes du champ lexical ne peut donc se faire que de façon empirique. Soit par exemple le champ sémantique de la couleur. Faudra-t-il retenir *vert guerre* utilisé de façon stable dans le langage d'un enfant, *sinople*, qui désigne le vert dans le domaine du blason, ou même *émeraude* ou *amande* ? Ce sont là trois problèmes différents. Le premier concerne l'existence d'**idiolectes**, c'est-à-dire de systèmes linguistiques individuels, à l'intérieur même d'une communauté linguistique donnée. Chacun de nous, dans certaines limites évidemment, utilise la langue de façon spécifique. Recueillir un champ lexical, est-ce donc recueillir la somme des idiolectes ou un système réduit à ce qu'ils ont en commun ?

De plus, chez un même individu, coexistent plusieurs systèmes, selon la situation de communication. On peut ainsi distinguer **niveaux** et **registres de langue**. La première catégorie implique une hiérarchie des usages linguistiques, dont le détail et l'ordre varient avec les normes sociales et esthétiques du groupe sociolinguistique. C'est selon cette hiérarchie que l'on opposera *tuer*, standard, à *buter* ou *zigouiller*, populaires, ou *ciel*, standard, à *cieux*, poétique. La deuxième catégorie concerne la variation des conduites linguistiques selon le médium utilisé (écrit *vs* oral), selon les relations sociales, et selon les domaines de l'expérience (vocabulaire courant *vs* vocabulaires spécialisés). Ainsi s'opposent par exemple le vocabulaire courant et le vocabulaire de la médecine, d'où des doublets coexistant chez un même individu : *ictère* et *jaunisse*, *mal au cœur* et *nausée*... Quelle partie de la hiérarchie, quel registre faut-il donc retenir lors de la constitution du champ lexical ?

Enfin, l'existence de la **polysémie**, c'est-à-dire de plusieurs sens associés à un même signifiant, fait également difficulté. Ainsi un terme comme *solide* signifie-t-il selon les cas le contraire de *fragile*, de *fluet* ou de *liquide*. Ceci signifie qu'un même terme pourra appartenir à différents champs lexicaux. En particulier, des termes pourront

être empruntés d'un champ à l'autre. Ainsi le champ lexical des termes de couleur comprend plusieurs termes empruntés à celui des fruits, *citron*, *marron*, des fleurs, *rose*, *violette*, *lilas*, et des animaux, *chamois*, *fauve*, etc. Par conséquent, à l'intérieur d'un même registre et d'un même niveau de langue, la couleur jaune, par exemple, pourra être désignée de deux façons (au moins), par un terme spécifique, *jaune*, et par un terme d'emprunt, *citron*. Un même terme pourra donc renvoyer à des champs notionnels différents. Le lexique d'une langue ne se présente donc pas, ce qui serait la situation idéale, sous la forme d'une juxtaposition, d'une mosaïque, pour reprendre une métaphore souvent utilisée, de micro-systèmes, de champs sémantiques, mais comme une imbrication, une superposition partielle de différents champs, ce qui rend leur délimitation et leur analyse difficiles.

La description des champs

Le champ sémantique une fois constitué, se pose la question de sa description. Il s'agit de savoir quelles relations les termes du champ lexical entretiennent les uns avec les autres et comment ils se partagent la notion : les mots n'acquièrent leur signification que par l'ensemble des oppositions qu'ils entretiennent avec les autres unités du champ. C'est la phonologie qui a fourni le modèle de la description des champs sémantiques et, de même que les phonèmes se définissent, de façon relationnelle, par opposition et différenciation, de même les termes peuvent-ils être situés les uns par rapport aux autres. Les champs sémantiques forment en effet, à la différence du lexique dans son ensemble, des classes closes et stables au cours de l'analyse : le nombre d'unités retenu ne peut être modifié, à moins de proposer une autre analyse, si bien qu'un champ sémantique peut être conçu comme l'analogue d'un système phonologique. On décrit donc la situation respective des termes du champ sémantique les uns par rapport aux

autres par des **traits oppositifs**, semblables aux traits distinctifs de la phonologie.

Ces traits peuvent être **linguistiques** s'il s'agit de distinguer des termes que seule différencie leur appartenance à des niveaux ou à des registres de langue différents, comme les traits *familier*, *populaire*, *technique*, etc. Ainsi les termes des couples *buter* et *tuer*, *gueule-de-loup* et *muflier*, qui ont le même sens, se distinguent-ils, les premiers en ce qu'ils appartiennent à des niveaux et les seconds à des registres de langue différents. Mais généralement il s'agit de **traits** dits **de contenu**. En effet, de même qu'en phonologie les traits sont généralement empruntés à la phonétique, de même et pour des raisons de simplicité et d'efficacité évidente, les traits dans l'analyse des champs sémantiques sont empruntés à la signification du mot. Ainsi *guillotiner* et *fusiller*, qui l'un et l'autre désignent un mode d'exécution, se distinguent-ils par l'instrument utilisé.

Ces traits sont appelés **sèmes**, ou **traits sémantiques** ou encore **traits lexicaux**. Ils sont issus de la comparaison de la signification des mots du champ étudié et ne retiennent qu'une succession d'oppositions.

Appliquée *stricto sensu*, cette analyse n'a pas pour but de définir les termes du champ de façon absolue, comme le fait un dictionnaire. **Une analyse en traits n'est pas une définition**. Elle vise seulement à préciser la place, la valeur des termes les uns par rapport aux autres. On distinguera donc les sèmes, qui sont des traits différentiels, et ce que certains appellent **traits de substance**, qui sont des traits positifs, valables hors contexte pour tous les membres d'une communauté linguistique et culturelle donnée. Par exemple, si l'on oppose les trois termes *âne*, *ânon*, *ânesse*, trois traits suffisent pour les situer dans ce petit ensemble : *mâle*, *femelle* et *petit*. Des traits comme *animal qui braie*, *longues oreilles* n'ont pas, en dépit de leur importance, à figurer dans l'analyse : ce sont des traits de substance communs aux trois termes.

Sur ce petit exemple, on voit très clairement que le nombre et la nature des sèmes sont relatifs au nombre et à la nature des termes du champ lexical. Supposons, pour s'inspirer d'une analyse bien connue chez les linguistes, que l'on décrive l'ensemble volontairement restreint : *chaise*, *tabouret*, *fauteuil*, micro-système des sièges. Deux traits suffisent à en rendre compte, comme on le voit dans le tableau suivant :

	dossier	bras
Chaise	+	-
Tabouret	-	-
Fauteuil	+	+

On n'a pas à être étonné de trouver une unité, *tabouret*, qui se définit par des traits entièrement négatifs, car seul comptant le fait qu'elle se distingue des autres... Les traits de substance non différentiels, tels que *meuble pour s'asseoir*, n'ont évidemment pas été retenus.

Si l'extension du champ change et que l'on y intègre les termes *canapé* et *pouf*, les traits vont changer également. Si l'on s'en tenait aux deux traits précédents, on aurait une description où *canapé* et *fauteuil* (dossier et bras), *tabouret* et *pouf* (pas de dossier et pas de bras) se confondraient. Il faut donc faire intervenir d'autres traits, comme la présence de pieds ou la dimension du siège :

	dossier	bras	pied	pour une personne
chaise	+	-	+	+
fauteuil	+	+	+	+
tabouret	-	-	+	+
canapé	+	+	+	-
pouf	-	-	-	+

Tous les termes se trouvent maintenant distingués. L'ensemble des sèmes qui caractérisent un terme donné à l'intérieur d'un champ (dans le tableau, il est représenté par un profil de + et de -) constitue son **sémème**.

Il ne faut pas avoir une conception nécessairement binaire des sèmes. Le cas le plus simple d'oppositions est représenté par le tableau précédent où les traits s'opposent par leur présence ou leur absence :

une chaise a un dossier, un tabouret n'en a pas. Mais il existe des termes qui sont indifférents à la présence ou à l'absence d'un trait. Ch. Touratier (2000, p. 39) cite pour les noms de siège l'exemple d'un terme comme *banc* : un banc a ou n'a pas de dossier, si bien que le mot sera indifférent au trait « dossier », qui est en revanche pertinent pour *tabouret*. Il cite également *divan*, pour lequel le trait « avec bras » n'est pas pertinent. Il faut donc souvent faire intervenir, à côté des plus et des moins, une case vide, qui marque l'indifférence à tel ou tel trait (voir l'exercice n° 1).

Les sèmes peuvent être organisés les uns par rapport aux autres. Un exemple en est offert par le champ sémantique des plantes. On pose comme critère de constitution du champ lexical que l'on retient seulement le nom populaire des plantes. On constate que, parmi les différentes façons de nommer les plantes en français populaire, l'une des plus fécondes consiste à en assimiler quelque partie à la partie du corps d'un animal (*gueule de loup*, *pied d'alouette*, *queue de chat*, etc.). Tous les termes qui sont formés de la même façon, par exemple en utilisant le terme de *gueule*, ont un signifié voisin. Il s'agit en somme d'un système où le nom de la partie du corps joue comme indicateur de la classe, et où le nom de l'animal est la variable spécifique en opposition avec le nom d'autres animaux. On distingue ainsi les plantes nommées d'après leurs fleurs et celles qui le sont d'après leurs feuilles. À l'intérieur de celles qui sont nommées d'après leurs fleurs, on distingue celles qui désignent des fleurs rondes, régulières :

œil de bœuf (marguerite)
œil de paon (anémone),

celles qui désignent des fleurs en forme de calice :

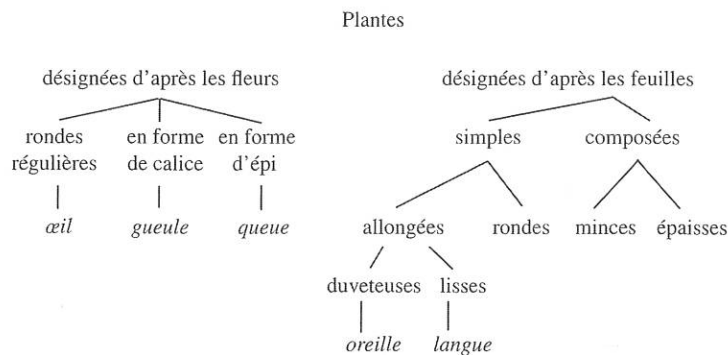
gueule de loup (muffier)
gueule de lion (digitale)

et celles qui désignent des fleurs en forme d'épi, de grappe :

queue de renard (lilas)
queue de chat (menthe sauvage).

On peut de même distinguer, à l'intérieur des termes de plantes classées d'après leurs feuilles, ceux qui désignent des plantes à feuilles simples ou composées, allongées ou rondes, lisses ou duveteuses, etc. On peut ainsi dresser le *tableau 1*.

Tableau 1.



Le tableau partiel donné ici montre comment certains traits sont subordonnés les uns aux autres : le trait *rond* au trait *désigné d'après les fleurs*, le trait *allongé* au trait *simple*, lui-même subordonné au trait *désigné d'après les feuilles*. Cette organisation hiérarchisée, par emboîtements successifs, porte le nom de **taxinomie**. Malheureusement, comme on le verra dans les exercices, cette situation est loin d'être générale. Le plus souvent, comme dans le tableau sur les sièges, les traits ne sont pas reliés les uns aux autres. On parle alors de **classification paradigmatique**.

On a laissé de côté un problème très important, qui est celui des relations entre les structures des champs sémantiques et l'organisation de la réalité. Si le champ sémantique des plantes peut être décrit par un ensemble de traits organisés en taxinomie, c'est sans doute parce

que la réalité est elle-même organisée. La taxinomie dégagée est soutenue par une classification botanique. Cette organisation est loin d'être le cas général. Pour pouvoir prolonger la réflexion sur cette question, il est nécessaire de disposer de plusieurs exemples. Aussi doit-on la poursuivre à partir des exercices.

2. La sémantique du prototype

L'étude des champs sémantiques a fait surgir une question, qui est celle de savoir comment classer, classer les termes dans le champ, mais aussi classer les objets du monde pour décider si tel ou tel terme pourra leur être appliqué. Peut-on dire par exemple que l'avocat est un fruit ou un légume ? Une telle question suppose, du côté de la réalité, que l'on sache dans quelle catégorie placer les avocats, et du côté linguistique, que l'on sache si *avocat* entre dans le champ sémantique des fruits ou des légumes. Du côté du réel comme du côté des mots, on est dans une logique selon laquelle, pour faire partie d'une classe, il faut et il suffit de présenter un certain nombre de propriétés. Si une seule de ces propriétés manque, on reste à l'extérieur de la classe. C'est le modèle dit des CNS, conditions nécessaires et suffisantes. Le faisceau des CNS forme alors le sens d'une unité. Supposons que, comme le fait la tradition, on définisse un sonnet par le fait qu'il présente 14 vers et la combinatoire de rimes suivantes, abba, abba, ccd eed ou ccd, ede. On ne pourra alors pas dire que la combinatoire suivante des tercets, cdc, dcd, pourtant attestée, définit encore un sonnet. Si en grammaire (cf. *La Grammaire*, t. 2, p. 124) on définit un complément de verbe par les deux CNS suivantes, il n'est pas déplaçable et il ne peut être supprimé, que fera-t-on des compléments facultatifs : *il mange son repas / il mange*, ou de ceux qui, précédés de prépositions, peuvent passer en tête :

Le vent s'ajoute à la pluie.

À la pluie, s'ajoute le vent.

Ne présentant qu'une des deux CNS, ils seront en dehors de la classe, ce qui aboutit à décrire comme irréguliers des fonctionnements tout à fait généraux. Cette vue rigide apparaît comme très critiquable. Dans les années soixante-dix, les psychologues, s'intéressant aux problèmes de catégorisation, ont montré que, sur le plan cognitif, le modèle que nous suivions était souvent celui du prototype. E. Rosch a, par exemple, mis en évidence, à la suite d'expériences, que nous avons une représentation prototypique de la couleur. Ainsi, dans une gamme de rouges, il y en aura un qui apparaîtra comme le meilleur représentant de la notion, et dont on fera le prototype. Ou encore, pour la catégorie *fruit*, *pomme* apparaîtra comme un meilleur représentant qu'*olive*. Le modèle du prototype, constaté d'abord à propos d'éléments concrets, a ensuite été étendu à des éléments abstraits. Dans tous les cas, il ne s'agit plus de se demander si tel ou tel élément entre dans une classe, mais quel est son lien au prototype, lequel sera soit le meilleur exemplaire de la catégorie, comme *pomme* pour *fruit*, ou *abba abba, ccd eed* pour le sonnet, soit un modèle abstrait, idéal.

Dans la sémantique du prototype, le sens d'un mot est encore défini en termes de trait. On évalue ensuite le degré d'adéquation de cette représentation sémantique aux référents que l'on analyse. On dira par exemple que le sens de *sonnet* comporte plusieurs traits (nombre de vers, organisation particulière de rimes, organisation sémantique) mais que pour savoir si tel ou tel poème mérite d'être appelé sonnet, il faut s'interroger sur sa relation au prototype. Certains sonnets seront prototypiques, d'autres s'en éloigneront, plus ou moins selon les cas. On raisonne alors non pas en termes d'exclusion (dans la classe ou hors de la classe), mais en termes de degré de proximité par rapport au prototype. C'est une façon de voir beaucoup plus souple.

La théorie des **stéréotypes** (introduite par le philosophe H. Putman) envisage aussi la catégorisation sous l'angle de la typicité. Le

stéréotype est une idée conventionnelle, associée à un mot dans une culture donnée : par exemple, les rayures pour le tigre, l'acidité et un type de peau épaisse de couleur jaune pour le citron, l'absence de couleur et la transparence pour l'eau. Le stéréotype est donc ce qui caractérise un membre normal de l'espèce et qui assure une reconnaissance de la norme sociale et culturelle. Il vise à fournir une représentation simplifiée d'un mot pour garantir un bon usage de la communication dans une société. Les propriétés présentées peuvent être vraies ou fausses (éléments de croyance, représentations culturelles). Le trait /peau jaune/ qui décrit un citron typique n'est pas vrai pour un membre atypique, comme un citron encore vert qui est malgré tout un citron.

3. Les relations lexicales

Il s'agit des principes généraux qui commandent les relations de sens entre les unités. Par exemple, si on considère les trois mots *amour*, *haine*, *passion* qui constituent une partie du champ sémantique des sentiments, on pourrait compléter l'analyse en traits en disant que si *amour* et *passion* sont proches et parfois interchangeable, **synonymes** selon les contextes, *amour* et *haine* sont opposés, liés par une relation dite d'**antonymie**, qui se retrouverait dans bien des couples de mots. Les traits apparaissent ainsi comme des moyens de spécifier des relations générales comme la synonymie ou l'antonymie. Ce sont ces relations qui vont être abordées maintenant.

La synonymie

Il s'agit d'une relation qui implique une identité de sens entre unités lexicales. Le critère qui permet de repérer les synonymes est qu'ils sont **substituables dans un même contexte** :

Quasimodo	difforme
était	contrefait

On distingue la synonymie **absolue ou totale** et la synonymie **approchante ou partielle**. La première suppose que les synonymes soient substituables dans n'importe quel contexte, c'est-à-dire en fait en dehors même de tout contexte. Ces cas-là sont extrêmement rares et les synonymes absolus ne se rencontrent guère en dehors des nomenclatures scientifiques, par exemple le vocabulaire de la médecine où les doublets existent : *ictère*, *hépatite*, les uns étant par exemple empruntés au latin, les autres au grec, les autres encore formés à partir du nom d'un médecin.

Autrement, les objets ont souvent deux appellations qui ne sont pas interchangeables, le nom scientifique n'étant guère utilisé que par les spécialistes s'adressant à des confrères, alors que l'autre est d'usage courant :

Ictère	jaunisse
Hydrangea	hortensia

Ictère et *jaunisse* ont bien la même signification, mais sont spécialisés par registre de langue. Niveaux et registres font ainsi obstacle à la synonymie totale, alors même que, paradigmatiquement, les signes offrent une signification identique.

Un deuxième obstacle est dû à ce que l'on appelle les **collocations**, c'est-à-dire aux associations stéréotypées qui, étant donné un terme, rendent prévisible la présence d'un autre. Ainsi, pour exprimer l'intensité, on utilisera des adjectifs différents selon le substantif dont ils sont épithètes :

la ferme résolution
un soin scrupuleux
une attention soutenue
une ignorance crasse

Dans ces locutions figées, il n'y a pas de possibilité de choix (cf. exercice n° 9). Tous les adjectifs sont localement synonymes de *grand*, mais ils ne sont pas substituables les uns aux autres. De même, si on peut considérer *gonds* et *charnières* comme synonymes, on dira pourtant *sortir de ses gonds* et non **sortir de ses charnières*, alors que l'expression aurait pourtant le même sens.

La situation la plus fréquente est donc celle de la synonymie partielle où deux mots sont substituables seulement dans un contexte précis :

remplir une fonction
occuper

mais non :

remplir un formulaire
*occuper

et, dans l'ensemble, on peut dire qu'en ce qui concerne cette première relation, la situation est la suivante : existence de synonymes partiels et existence de mots dont le sens paraît identique hors contexte, mais qui ne sont pas substituables dans tous les contextes en raison en particulier des collocations.

L'antonymie

L'antonymie, est, pourrait-on dire, la relation antonyme de la synonymie, puisqu'elle joue entre termes de sens contraire. On ne parle de relation d'antonymie que si les termes ont une communauté de sens sur laquelle se perçoit leur différence : *blanc* et *noir* peuvent être comparés, car il s'agit de deux couleurs, mais *blanc* et *rond* ne sauraient être dits antonymes. On peut classer les antonymes sur le modèle des synonymes en antonymes absolus qui s'excluent toujours, comme *présent* et *absent* et en antonymes partiels où les unités lexicales ne s'opposent que dans certains contextes, comme *libertin* qui

s'oppose selon les cas à *chaste*, à *religieux* ou à *croquant*. En pareil cas, les mots ne s'opposent que par une partie de leur contenu. Il existe aussi des antonymes approximatifs qui ne s'opposent pas vraiment, mais se définissent l'un par rapport à l'autre, comme *père* et *fil*, *prêter* et *emprunter*, et des antonymes impropres comme *jour* et *nuit*, qui sont souvent mis en opposition sans être vraiment contraires.

On peut également les classer en distinguant :

- les termes **contraires** (*présent / absent ; vivant / mort*) ;
- les oppositions **polaires** de termes entre lesquels existent des intermédiaires : *chaud* et *froid* (l'intermédiaire est *tiède*), *grand* et *petit* (l'intermédiaire est *moyen*) ;
- les termes **incompatibles** à l'intérieur d'un même ensemble : *bleu*, *vert*, *rouge*, *jaune*, etc. ;
- les termes **réciroques** : *père* et *fil* (si A est le père de B, B est nécessairement le fils de A).

L'hypéronymie et l'hyponymie

Ce sont deux relations réciproques, antonymes donc, l'hypéronymie désignant la relation du genre à l'espèce et l'hyponymie, la relation de l'espèce au genre. Ainsi, *animal* est un hypéronyme de *chien* ou *chat*, et *chien* et *chat* sont des hyponymes de *animal*. Le critère de repérage est qu'un terme hypéronyme peut dans tout contexte remplacer n'importe lequel de ses hyponymes, alors que l'inverse n'est pas vrai. Si dans :

J'ai cueilli des roses

roses peut être remplacé par *fleurs*, l'inverse n'est pas vrai, car :

J'ai cueilli des fleurs

peut signifier que l'on a cueilli des lilas ou n'importe quelle autre fleur. La relation d'hyponymie est fondamentale dans les taxinomies. Elle

est à la base de la définition lexicographique dite par genre prochain et différence spécifique :

carotte : *plante* (terme hypéronyme désignant le genre prochain)
cultivée pour sa racine comestible (différence spécifique).

Les termes liés par ce type de relations renvoient donc à des objets qui sont liés par une inclusion logique. Les mots qui sont liés par une relation d'hyponymie à un même hypéronyme sont des **co-hyponymes** de ce terme, comme *tulipe* et *rose* par rapport à *fleur*.

Il faut évidemment noter qu'un terme hypéronyme d'un autre, comme *fleur* de *rose*, peut être hyponyme d'un troisième, comme *fleur* de *plante*. Lorsque les termes changent, la relation change elle aussi.

La méronymie et l'holonymie

Ce sont également deux relations réciproques. Entre le terme *corps* et des termes comme *pied*, *main*, *tête*, il existe une relation de partie à tout, de même qu'entre *voiture* et *volant* ou *roue*. En termes linguistiques, on appelle la relation de partie à tout une relation de méronymie (du grec *meron*, la partie) et la relation du tout à la partie la relation d'holonymie (du grec *holos*, tout). Ces relations ont une incidence sur la syntaxe, en particulier justement quand les parties du corps sont impliquées. On oppose ainsi : *je me suis cassé le pied* (et non **j'ai cassé mon pied*) et *j'ai cassé mon parapluie* (et non **je me suis cassé le parapluie*) (voir exercice n° 12 et t. 2, exercice n° 26). Les relations d'hyperonymie et d'hyponymie ainsi que celles de méronymie et d'holonymie sont à la base des définitions lexicographiques :

- définition par l'hyperonymie (genre et différence spécifique) : une rose est une fleur à épines.
- définition par la méronymie (énumération des parties) : une fourchette se compose d'un manche et de dents.

C'est sur elles que s'appuient les synecdoques (voir ci-après, dans « Le sens figuré », p. 226).

L'homonymie et la polysémie

Les relations examinées jusqu'ici jouaient entre des termes dont aussi bien le signifiant, la forme, que le signifié, le sens, différaient. Avec **l'homonymie**, il s'agit cette fois de relations entre des termes dont le signifiant est identique.

On dit que deux termes sont homonymes s'ils ont un même signifiant. On distingue les **homophones**, dont la prononciation est identique :

therme } [tɛrm]
terme }

et les **homographes**, dont la graphie est identique :

couvent (substantif)
couvent (verbe)

Certains homonymes peuvent être tout à la fois homophones et homographes :

terme (fin)
terme (mot)

Dans tous les cas, ces mots présentent des sens différents et sans lien : l'homonymie suppose une absence de relation sémantique.

Elle se distingue ainsi clairement, sur le plan théorique, de la **polysémie** où **un seul terme** présente des sens différents :

terme : fin
but

Homonymie et polysémie sont donc théoriquement bien distinctes, l'homonymie impliquant deux (ou n) termes :

terme a — signifiant a	signifié a
terme b — signifiant b = a	signifié b ≠ a

et la polysémie un seul, avec plusieurs signifiés :

terme a — signifiant a	signifié 1
	signifié 2
	signifié 3...

Il est pourtant souvent pratiquement difficile de trancher entre les deux notions, lorsque les sens des termes considérés ne sont ni vraiment éloignés, ni vraiment proches. Les lexicographes se heurtent à cette difficulté pour choisir une ou plusieurs entrées de dictionnaire. Quels sont donc les différents arguments qui permettent de décider ?

Le premier est l'étymologie. Pour qu'un terme soit polysémique, il faut généralement que ses sens remontent à un **étymon** (voir chapitre 7, partie 1, p. 139) commun, encore qu'au cours de l'histoire une collusion ait pu se produire entre des homonymes peu à peu confondus. Mais cette condition ne suffit pas. Avec un même étymon, des termes peuvent avoir des sens si éloignés qu'on ne peut pas en synchronie poser une seule unité polysémique, comme pour *grève*, *plage* et *grève*, *arrêt de travail*, alors même que tous les deux sont issus d'une forme commune, *grava*, ou pour *altérer*, *dénaturer* et *altérer*, *donner soif*, qui remontent à *alter*.

Le deuxième critère est d'ordre sémantique : les sens doivent être suffisamment proches pour qu'on puisse les attribuer à une seule et même unité et il faut de surcroît qu'on puisse expliquer le passage de l'un à l'autre, soit par une filiation historique, selon leur date d'apparition, soit par une filiation logique, par extension, par sens figuré. Ainsi on dira que les sens de *délicat* : *fin*, *raffiné* et *fragile*, *faible*, sont à rapporter à une même unité polysémique, la deuxième série de sens étant une extension de la première.

Le recours à ces deux premiers arguments peut s'avérer insuffisant, d'autant que le second est parfois subjectif. On utilise donc parfois également des critères formels, syntaxiques et morphologiques.

Certains lexicographes considèrent que si les sens dont la relation fait problème correspondent à des constructions spécifiques et donnent lieu à des dérivés différents, il faut y voir des termes différents homonymes. Il est intéressant à ce propos de comparer par exemple le traitement de *pauvre* dans le *Dictionnaire du Petit Robert* et le *Dictionnaire du français contemporain*. Le PR ne comporte qu'une entrée et regroupe les différents emplois dans l'ordre suivant :

1. qui manque du nécessaire ou n'a que le strict nécessaire
2. pour les choses : qui a l'apparence de la pauvreté
3. pauvre de : qui n'a guère
4. qui est insuffisant, fournit trop peu
5. qui inspire la pitié
6. pitoyable, lamentable.

Ce sont les considérations sémantiques qui priment.

Le DFC au contraire distingue deux entrées qui s'opposent :

- par leur construction : *pauvre* 1 s'emploie après le substantif (*une famille pauvre*), *pauvre* 2 avant (*le pauvre garçon*) ;
- par leurs dérivés : sur *pauvre* 1 sont formés *pauvrement*, *pauvreté*, *appauvrir*, *paupérisme*, tous sémantiquement apparentés, et, sur *pauvre* 2, *pauvret* et *pauvrette* ;
- par leur sens, *pauvre* 1 regroupant les emplois 1 à 4 du PR, *pauvre* 2 les sens 5 et 6.

Il est souvent bien difficile de trancher avec certitude.

Il reste à souligner que la polysémie est la situation de presque tous les termes de la langue, qu'ils soient ou non homonymes d'autres termes. La **monosémie** représente évidemment la situation idéale, mais elle n'est représentée que pour un tout petit nombre de mots, définis en général dans les vocabulaires techniques. La poésie, au contraire, joue de la polysémie et même de l'ambiguïté qu'elle peut créer.

La paronymie

C'est, comme l'homonymie, une relation qui concerne le signifiant : elle s'établit entre mots sémantiquement différents, mais presque homonymes, comme entre l'italien *traduttore, traditore* (*traducteur et traître*) ou le latin *amantes, amentes* (*amants et déments*). En français, citons *amour* et *amer*, *collision* et *collusion*. Cette relation paradigmatique est souvent utilisée syntagmatiquement, en contexte, lorsque les mots, comme dans les exemples précédents, sont rapprochés et que l'on joue de leur ressemblance formelle pour laisser croire à leur ressemblance sémantique. C'est le principe des jeux de mots. C'est aussi celui de la rime en poésie où les associations sémantiques sont inévitables entre des mots qui en théorie ne peuvent être mis en relation que sur le plan des sonorités et de la graphie.

On voit donc que deux types de relations organisent le lexique, des relations formelles, identité (homonymie) ou quasi-identité (paronymie) des formes, et des relations sémantiques, à l'intérieur du signe (polysémie) et entre signes (synonymie, antonymie, hypéronymie et hyponymie, méronymie et holonymie).

Le sens figuré

Bien que l'étude du sens figuré soit traditionnellement réservée à la rhétorique, on en dira quelques mots ici, puisqu'il met en jeu des relations sémantiques et lexicales. Les sémanticiens ont d'ailleurs coutume de décrire les changements de sens, qui sont souvent à l'origine de la polysémie, par des mécanismes rhétoriques, et ce sont ces figures que l'on évoquera.

On dira que les mots sont susceptibles de deux sortes de sens, le **sens propre** et le **sens figuré**. Les définir n'est pas chose aisée et l'on s'en tiendra ici à une approche volontairement simplifiée, pour ne pas dire caricaturale. Le sens propre est le sens fondamental du mot, le premier, comme dans la phrase suivante, le sens du mot *poutre* :

Les poutres de ce plafond sont magnifiques.

Le sens figuré est un sens second, qui ne peut se déceler et se comprendre que dans un contexte particulier :

voir la poutre dans l'œil du voisin.

Le passage du sens propre au sens figuré s'obtient par divers mécanismes qui donnent lieu à différents types de figures, parmi lesquelles on citera les **métonymies**, les **synecdoques** et les **métaphores**.

Les métonymies et les synecdoques reposent sur des liens aisément constatables entre les objets. Les premières reposent sur des liens de contiguïté entre des objets, des individus ou des actions proches dans l'espace ou le temps. Par exemple, lorsque l'on désigne sous le nom de *madras* non plus la ville, mais le tissu fait dans cette ville, il y a un rapport de contiguïté spatiale entre les deux qui explique le nom donné au tissu. De même le mot *jean* est-il issu de *Gênes*, c'est le tissu fait à Gênes, première métonymie, puis le vêtement fait en jean, deuxième métonymie. Ou encore, lorsque, dans le vocabulaire populaire, on donne comme sens à *refroidir* celui de *tuer*, il s'agit d'un mécanisme métonymique, puisqu'existe entre les deux actions, celle de tuer et celle de refroidir, une contiguïté temporelle, la seconde découlant nécessairement de la première. Ce mécanisme est très important dans le lexique où il explique de nombreux changements de sens répertoriés sous la rubrique *par extension* dans les dictionnaires. C'est ainsi que *bureau* désigne primitivement un tapis de table en bure, puis la table elle-même, et particulièrement la table de travail, puis la pièce où se trouve la table, puis les employés travaillant dans cette pièce, l'extension de sens se faisant chaque fois sur la base d'une contiguïté spatiale.

Les synecdoques, elles, reposent sur un lien tout aussi objectif et nécessaire, mais les deux objets impliqués ne sont pas indépendants, et ils sont soit liés par une relation logique d'inclusion : *la saison du lilas* pour *la saison des fleurs* (en d'autres termes, *fleur* est un terme

hypéronyme de *lilas*), soit liés par une relation de partie à tout : *cent voiles* pour *cent vaisseaux* (en d'autres termes, *voile* est un méronyme de *vaisseau*). Ces deux relations sont précisément celles sur lesquelles se fonde la définition lexicographique. Si la première est bien reconstruite, la seconde l'est moins, alors qu'il s'agit pourtant d'une relation qui a même une incidence sur la syntaxe (cf. exercice n° 11, p. 271). On citera comme exemple de **définition par énumération des parties** celle de *râteau* par le DFC : *traverse, munie de dents séparées et ajustée en son milieu à un long manche*. Les synecdoques ont également donné lieu, bien que plus rarement, à des changements de sens, comme pour *nef*, qui désigne originellement un bateau, puis se spécialise pour désigner un type particulier de bateau, un bateau à grandes voiles. Le mot ne s'applique donc plus qu'à une espèce. Les dictionnaires décrivent ces changements sous la mention *spécialement*.

Quant aux métaphores, dont on ne donnera qu'une définition approximative, on dira qu'elles s'appuient sur des analogies existant dans le réel ou posées, construites, par le locuteur. Elles impliquent donc un degré de liberté qui n'existe pas dans les figures précédentes. Elles sont à la source d'un très grand nombre d'évolutions sémantiques, que les dictionnaires signalent sous les rubriques *figuré* ou par *analogie*. Ainsi un des sens du mot *nef* déjà cité est le suivant : *partie d'une église*, puisqu'entre la nef de l'église et le bateau il y a analogie de forme.

L'autonymie

Signalons pour mémoire une relation très particulière, l'autonymie, un peu en marge car elle ne concerne pas la relation d'un signe avec un autre signe, mais seulement un usage très particulier d'un signe considéré isolément. Un signe autonome, en effet, n'est pas utilisé pour renvoyer aux référents, mais il est à lui-même son propre référent. On oppose ainsi les signes **en usage**, qui renvoient au monde :

Les chevaux sont de beaux animaux

aux signes **autonymes**, ou **en mention**, qui renvoient à eux-mêmes, qui sont à eux-mêmes leur propre nom :

Chevaux est un mot pluriel

Le fait que *chevaux* soit suivi d'un verbe au singulier signale bien cet emploi particulier. L'autonymie est liée à la propriété de la langue dite de **réflexivité**, par laquelle elle parle d'elle-même. Elle se manifeste par des caractéristiques au nombre desquelles on citera :

- les particularités graphiques : les guillemets ou les italiques ;
- les particularités morphosyntaxiques :
 - tout signe, tout syntagme, toute proposition peut être utilisé comme sujet d'une phrase :

Bleu est un adjectif ;

La terre est ronde est une proposition.

- les substantifs perdent leur déterminant :

Table est féminin ;

– tout terme autonome est un substantif masculin singulier :

Adroite est féminin

Chevaux est un pluriel irrégulier.

■ Chapitre 10

Syntaxe et lexique

L'ÉTUDE des champs sémantiques concernait essentiellement les relations que les signes entretiennent paradigmatiquement. Avec celle des relations lexicales, nous avons abordé les relations contextuelles. Ce sont celles-ci qui vont faire l'objet de ce dernier point. On analysera donc le lexique, non plus à partir de son contenu, mais à partir de son insertion dans un cadre syntaxique et on se posera la question de savoir dans quelle mesure le lexique et la syntaxe sont des secteurs interdépendants.

1. L'isotopie

Les mots s'enchaînent dans la chaîne parlée et dans le texte de manière à lui assurer une continuité sémantique. La notion d'**isotopie** désigne la compatibilité entre les sèmes des différentes unités liées syntaxiquement. Une isotopie désigne la redondance de traits qui rend cohérente la lecture des textes. Dans la phrase suivante :

La chaleur a desséché les plantes

cette redondance est marquée dans *chaleur* et *dessécher*, au demeurant compatibles avec *plantes*, puisqu'une plante a besoin d'eau. L'isotopie s'appuie ainsi sur des réseaux lexicaux de termes associés par le contexte et la syntaxe. Un texte peut ne présenter qu'une isotopie, comme un énoncé mathématique :

Un triangle isocèle est un triangle qui a trois côtés égaux.